

Imposition individuelle : quelles conséquences concrètes pour le canton ?

Francine Stettler (UDC)

Les Chambres fédérales sont en train de mettre sur pied un projet introduisant l'imposition individuelle des couples mariés au niveau fédéral. Sans anticiper sur notre position politique, il est essentiel que la population soit précisément informée de l'impact financier ainsi que des besoins en personnel supplémentaires (en équivalents plein temps – EPT) qu'engendrerait cette réforme pour surmonter la charge de travail au sein de l'administration cantonale.

L'initiative du Centre, qui préconise l'introduction du *splitting* des revenus plutôt qu'une imposition individuelle stricte, affirme qu'elle permettrait de supprimer la pénalisation fiscale du mariage sans entraîner de charge administrative supplémentaire pour les cantons.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. À combien se monteront les pertes fiscales brutes en cas de mise en place de l'imposition individuelle telle que proposée par le Conseil fédéral ?**
- 2. Combien d'emplois à plein temps devront être créés pour assurer le traitement, le suivi et la facturation de dizaines de milliers de déclarations d'impôts supplémentaires ?**
- 3. Comment le Gouvernement entend-il gérer les litiges prévisibles concernant le partage des revenus communs des couples et la répartition des charges et revenus liés aux immeubles ?**
- 4. Le *splitting*, tel que proposé par l'initiative du Centre, entraînerait-il une augmentation de la charge administrative pour notre canton ?**

Francine Stettler (UDC)

Co-signataires

- Yves Gigon (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 18 août 2025